



PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE BEAUCE-SARTIGAN MUNICIPALITÉ DE SAINT-HILAIRE DE DORSET

Procès-verbal d'une séance ordinaire ayant eu lieu JEUDI, LE 7 MARS 2024, à 19H00, à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Michel Breton, pro-maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marcel Élément Siège no 1 Lise Garant Siège no 2 Lucien Beaudry Siège no 6

Tous formant le quorum.

Était aussi présent, M. Jean-Charles Bellemare, Directeur général et greffier-trésorier par intérim.

Il y a 6 citoyens dans l'assistance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le pro-maire, M Michel Breton, souhaite la bienvenue au public.

08.03.24.200

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Lise Garant Et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

08.03.24.201

3. <u>LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES</u>

Séance ordinaire du 8 février 2024

Il est proposé par Lucien Beaudry Et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2024 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

08.03.24.202

4. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

4.1. Comptes payés et à payer

Les comptes payés et à payer ayant été déposé au conseil tels que présentés dans le tableau suivant :

Comptes à payer en mars 2024	30 274,40 \$
Ajoutés séance tenante	7 842,78 \$

Il est proposé par Marcel Élément Et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE les comptes payés soient acceptés tels que présentés.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Jean-Charles Bellemare, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Jean-Charles Bellemare

Directeur général et greffier-trésorier par intérim

4.2. Liste des comptes débiteurs

Le directeur général par intérim dépose la liste des comptes débiteurs en date du 3 mars 2024.



08.03.24.203

4.3 Retour sur la situation des comptes de taxes 2024

Le directeur général par intérim fait un retour sur la situation entourant l'émission des comptes de taxes pour l'année 2024.

4.4 Démission de la directrice générale et greffière-trésorière

Le directeur général par intérim annonce avoir reçu la démission de Mme Cathy Payeur, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité, en date du 15 février 2024.

4.5 Modification au calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal de Saint-Hilaire-de-Dorset ont adopté la résolution 07.11.23.145, fixant le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la présente situation à la direction générale requiert un changement de dates pour les deux prochaines séances ordinaires ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 et suivants du *Code municipal* prévoit que le greffier-trésorier donne avis public du calendrier des séances ainsi que de tout changement à ce calendrier ;

Il est proposé par Lise Garant Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE les membres du conseil municipal de Saint-Hilaire-de-Dorset modifient le calendrier des séances restantes pour l'année 2024 en le remplaçant par celui-ci

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL - MODIFIÉ LE 8 MARS 2024
8 avril 2024
13 mai 2024

ADOPTÉE

08.03.24.204

4.6. Demande de marge de crédit : montant et autorisations à signer

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset a fait une demande de marge de crédit auprès de son institution financière (Caisse Desjardins), par la résolution 08.02.24.194;

CONSIDÉRANT QUE l'on demande à la municipalité de confirmer, par résolution, le montant demandé et d'autoriser le pro-maire et le directeur général par intérim à signer les documents pour la municipalité;

Il est proposé par Lucien Beaudry Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le montant demandé par la municipalité comme marge de crédit est de CENT VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (125 000 \$);

QUE la municipalité autorise le pro-maire, M Michel Breton, et le directeur général par intérim, M Jean-Charles Bellemare, à faire la demande de marge de crédit auprès des Caisses Desjardins et de signer pour, et au nom de la municipalité, les documents nécessaires

ADOPTÉE

08.03.24.205

4.7 Appui : candidature de la personne disposée à agir comme président d'élection

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset doit aller en élection partielle pour le poste de maire et pour le poste de conseiller numéro 5 ;

CONSIDÉRANT QUE M Jean-Charles Bellemare, qui assure la direction générale de manière intérimaire, est consultant à temps partiel et ne peut garantir sa disponibilité pour assumer le rôle de président d'élection ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 70 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités du Québec*, le directeur général par intérim a avisé la Commission municipale du Québec de cette situation et de procéder à la nomination de M Roch Grondin à titre de président d'élection;

CONSIDÉRANT QUE la procédure en place requiert une résolution d'appui de la municipalité à cet égard ;



Il est proposé par Marcel Élément Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilaire-de-Dorset appuie la démarche de M Jean-Charles Bellemare, actuel directeur général par intérim, dans sa demande afin de faire nommer M Roch Grondin à titre de président d'élection pour l'élection partielle à venir.

ADOPTÉE

08.03.24.206

4.8 Règlement no 2023-93 décrétant une dépense de 3 798 644\$ et un emprunt de 3 221 049\$ pour la réalisation de travaux de réfection du centre administratif de la MRC de Beauce-Sartigan

CONSIDÉRANT QUE la M.R.C. de Beauce-Sartigan a entrepris des démarches visant à procéder à la réfection du siège social de cette organisation, lequel est situé au 2727, boulevard Dionne, à St-Georges;

CONSIDÉRANT QUE ce projet bénéficiera d'une aide gouvernementale dans le cadre du PRACIM laquelle a été confirmée le 23 janvier 2023 (dossier no : 203474);

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé et adopté à la séance du 24 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 24 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC a adopté la version finale du règlement 2023-93 le 21 février 2023;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Hilaire-de-Dorset a pris connaissance du règlement et s'en estime satisfait ;

Il est proposé par Lise Garant Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'aviser la MRC de Beauce Sartigan que le conseil appui / ou non le règlement 2023-93 déposé par celle-ci.

ADOPTÉE

08.03.24.207

4.9 Nomination de la firme Blanchet-Vachon : vérification annuelle 2023

Il est proposé par Lise Garant Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal de Saint-Hilaire-de-Dorset nomme la firme Blanchet Vachon et associés à titre de vérificateurs annuels pour l'année financière 2023 ;

D'autoriser M Jean-Charles Bellemare, directeur général par intérim, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset, les documents nécessaires.

ADOPTÉE

08.03.24.208

4.10 Adoption du Règlement 2024-01-01 modifiant le Règlement 2024-01 fixant, pour l'exercice financier 2024, les taux de taxes foncières, les tarifs des vidanges, le taux d'intérêt sur les arrérages, la quote-part Domtar, ainsi que les conditions de perception pour l'année 2024

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le Règlement 2024-01, lequel prévoit les taux de taxes et les tarifs pour l'année fiscale 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE des problèmes techniques ont amené des retards dans l'émission des comptes de taxes, obligeant l'administration municipale à revoir les dates de paiements des taxes municipales lesquelles sont indiquées à l'article 9.1 dudit règlement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et le dépôt du projet de modification au règlement 2024-01 ont été dûment donnés par la conseillère Lise Garant, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 février 2024 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Lucien Beaudry Et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE le Règlement 2024-01-01 modifiant le Règlement 2024-01 fixant, pour l'exercice financier 2024, les taux de taxes foncières, les tarifs des vidanges, le taux d'intérêt



sur les arrérages, la quote-part Domtar, ainsi que les conditions de perception pour l'année 2024 soit adopté tel que déposé.

QUE les dates limites de paiements des taxes municipales soient les suivantes :

Versement 1: 18 mars 2024
 Versement 2: 17 mai 2024
 Versement 3: 17 juillet 2024

ADOPTÉE

5. TRAVAUX PUBLICS

Le directeur général par intérim dépose une liste de travaux à prévoir pour le printemps 2024.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

08.03.24.209

6.1. Signature du protocole d'entente pour les premiers répondants

Il est proposé par Lucien Beaudry Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal de Saint-Hilaire-de-Dorset autorise le pro-maire, M Michel Breton, et le directeur général par intérim, M Jean-Charles Bellemare, à signer pour au nom de la municipalité le protocole d'entente pour les premiers répondants.

ADOPTÉE

7. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Aucun sujet n'est à l'ordre du jour.

8. AMÉNAGEMENTET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Aucun sujet n'est à l'ordre du jour.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le pro-maire, M Michel Breton, invite la population à poser une question à l'assemblée. Cette période de questions porte uniquement sur les sujets à l'ordre du jour.

Nom du/de la citoyenne	Sujet abordé
Mathieu Fournier	Élections partielles Augmentation du taux de taxation
Normand Laframboise	Hausses des taxes Marge de crédit

10. CORRESPONDANCES

Aucun suivi n'est demandé au sujet des correspondances reçues le mois dernier.

11. VARIA

Nom du.de la conseiller.ère	Sujet abordé
Marcel Élément	Service incendie Premiers répondants
Michel Breton	Régie de déchets Projet « éoliennes » avec Hydro-Québec

08.03.24.210

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé

Il est proposé par Lise Garant Et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE

II est 19:41

Michel Breton Pro-maire

Jean-Charles Bellemare Directeur général par intérim

Greffler-trésorier par intérim